

1. Faire une pré-demande sur le site <https://ants.gouv.fr/> ou remplir le CERFA n°12100*03 (si majeur) ou n°12101*03 (si mineur). Une fois votre pré-demande réalisée, vous obtiendrez un n° qui sera à communiquer en mairie.
2. Prendre rendez-vous sur le site <https://www.thueetmue.fr/>
3. Présence obligatoire du demandeur (majeur et mineur) lors du rendez-vous et lors de la remise.

CARTE D'IDENTITÉ		PASSEPORT	
MAJEUR	MINEUR	MAJEUR	MINEUR
CAS 1 : POUR UNE 1^{ÈRE} DEMANDE ou CARTE PÉRIMÉE DEPUIS PLUS DE 5 ANS		CAS 1 : POUR UNE 1^{ÈRE} DEMANDE ou PASSEPORT PÉRIMÉ DEPUIS PLUS DE 5 ANS	
<input type="checkbox"/> Passeport si l'utilisateur en possède un <input type="checkbox"/> Copie intégrale de l' acte de naissance de moins de 3 mois <input type="checkbox"/> 1 photo d'identité (conformes CNI) de moins de 6 mois <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de moins d'un an (celui des parents si l'utilisateur est mineur) <i>Justificatif accepté : facture eau/fournisseur d'énergie/téléphonique, quittance de loyer, avis d'impôt sur le revenu page 1 et 2 pour nom de jeune fille. Non accepté : taxes foncières</i>		<input type="checkbox"/> Carte d'identité si l'utilisateur en possède une <input type="checkbox"/> Copie intégrale de l' acte de naissance de moins de 3 mois <input type="checkbox"/> 1 photo d'identité (conformes CNI) de moins de 6 mois <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de moins d'un an (celui des parents si l'utilisateur est mineur) <i>Justificatif accepté : facture eau/fournisseur d'énergie/téléphonique, quittance de loyer, avis d'impôt sur le revenu page 1 et 2 pour nom de jeune fille. Non accepté : taxes foncières</i>	
	Si 2 adresses pour parents séparés, fournir : <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de chaque parent <input type="checkbox"/> Jugement de garde alternée <input type="checkbox"/> Copie des cartes d'identité des deux parents <input type="checkbox"/> Autorisation écrite du parent non présent au rendez-vous	<input type="checkbox"/> Timbre fiscal : 86€ à acheter sur le site https://ants.gouv.fr/ ou dans un bureau de tabac	Si 2 adresses pour parents séparés, fournir : <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de chaque parent <input type="checkbox"/> Jugement de garde alternée <input type="checkbox"/> Copie des cartes d'identité des deux parents <input type="checkbox"/> Autorisation écrite du parent non présent au rendez-vous <input type="checkbox"/> 0 à 14 ans timbre fiscal : 17€ <input type="checkbox"/> 15 à 17 ans timbre fiscal : 42€
CAS 2 : CARTE PÉRIMÉE DEPUIS MOINS DE 5 ANS		CAS 2 : PASSEPORT PÉRIMÉ DEPUIS MOINS DE 5 ANS	
<input type="checkbox"/> Ancienne carte d'identité <input type="checkbox"/> 1 photo d'identité (conformes CNI) de moins de 6 mois <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de moins d'un an (celui des parents si l'utilisateur est mineur). <i>Justificatif accepté : facture eau/fournisseur d'énergie/téléphonique, quittance de loyer, avis d'impôt sur le revenu page 1 et 2 pour nom de jeune fille. Non accepté : taxes foncières</i>		<input type="checkbox"/> Ancien passeport <input type="checkbox"/> 1 photo d'identité (conformes CNI) de moins de 6 mois <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de moins d'un an (celui des parents si l'utilisateur est mineur). <i>Justificatif accepté : facture eau/fournisseur d'énergie/téléphonique, quittance de loyer, avis d'impôt sur le revenu page 1 et 2 pour nom de jeune fille. Non accepté : taxes foncières</i>	
POUR LES CAS 1 ET 2 : si l'utilisateur MAJEUR habite chez ses parents, ou un particulier, fournir :		POUR LES CAS 1 ET 2 : si l'utilisateur MAJEUR habite chez ses parents, ou un particulier, fournir :	
<input type="checkbox"/> Ancienne carte d'identité <input type="checkbox"/> Attestation d'hébergement <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de moins de 6 mois au nom de l'hébergeant		<input type="checkbox"/> Ancien passeport <input type="checkbox"/> Attestation d'hébergement <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de moins de 6 mois au nom de l'hébergeant	
POUR LES CAS 1 ET 2 : utilisation d'un 2 ^{ème} nom :		POUR LES CAS 1 ET 2 : utilisation d'un 2 ^{ème} nom :	
<input type="checkbox"/> Copie de l'acte de mariage de moins de 3 mois ou copie de l'acte de naissance avec mention marginale ou jugement autorisant l'usage du nom		<input type="checkbox"/> Copie de l'acte de mariage de moins de 3 mois ou copie de l'acte de naissance avec mention marginale ou jugement autorisant l'usage du nom	
PERTE OU VOL		PERTE OU VOL	
<input type="checkbox"/> Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois <input type="checkbox"/> Déclaration de perte à effectuer en mairie ou déclaration de vol à faire en gendarmerie/police. <input type="checkbox"/> Timbre fiscal : 25€ (à acheter sur le site https://ants.gouv.fr/ ou dans un bureau de tabac).		<input type="checkbox"/> Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois <input type="checkbox"/> Déclaration de perte à effectuer en mairie ou déclaration de vol à faire en gendarmerie/police. <input type="checkbox"/> Timbre fiscal : 86, 42 ou 17€ selon âge de l'utilisateur (à acheter sur le site https://ants.gouv.fr/ ou dans un bureau de tabac).	



HORAIRES POUR RÉALISER LA DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ OU PASSEPORT

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT :

Lundi : 14h à 18h
Mardi : 14h à 16h30
Mercredi : 10h à 12h et 14h à 16h30
Jeudi et Vendredi : 14h à 16h30

Les rendez-vous ont lieu à l'hôtel de ville de Thue et Mue
10 place des Canadiens, Bretteville-l'Orgueilleuse

HORAIRES POUR LE RETRAIT

POUR LE RETRAIT D'UNE CARTE D'IDENTITÉ OU D'UN PASSEPORT, IL N'Y A PAS BESOIN DE RENDEZ-VOUS

Après réception du SMS vous informant de l'arrivée du document en mairie,
il suffit de vous présenter à l'hôtel de ville de Thue et Mue
10 place des Canadiens, Bretteville-l'Orgueilleuse
aux horaires suivants :

Lundi : 18h30 à 19h
Du mardi au vendredi : 16h30 à 17h
Samedi : 9h30 à 10h30